

dés le lendemain. Et parce qu'un de ceux-là avoit esté baptisé sous condition, à raifon du peu de iugement que il faisoit paroître, le P. Chastellain, y retourna un peu apres, & l'ayant trouué un peu plus à foi l'instruisit derechef, & le baptifa avec les conditions requises.

Le 19. nous eufmes tout à fait vne iournee d'hiuer, il tomba pres d'un demi pied de neige & gela bien fort la nuit fuiuante. *Sondacouane* perdit un peu de fon credit, en ceste occasiõ. Deux ou 3. iours auparavant, on s'estoit tué de croffer en toutes les bourgades d'ici autour; ce forcier aiant affeuré que le temps ne dependoit que d'un ieu de croffe; auffi nos Sauvages difoient à pleine bouche que ce n'estoit qu'un charlatan, & un imposteur, cependant c'est grand cas que ces experiences ne les rendent gueres plus fages.

Le 28. Le P. Charles Garnier, & le P. Iogues allerent visiter un vieillard fort malade à *Arontaen*. On nous avoit fait entendre que ceux de cette bourgade auoient quelque auersion du baptesme; neantmoins ce [213] bon homme à la premiere ouuerture qu'on lui en fit tesmoigna des sentimens tous contraires, & apres auoir esté suffisamment instruit, & receu le faint Baptesme il en remercia nos peres avec beaucoup d'affection.

Le premier iour de Iuin le P. Charles Garnier & le Pere Chastellain furent enuoiez à *Ouenrio* à l'occasion d'une femme qu'on nous avoit fait bien malade. Quelle prouidence de Dieu! cette femme se trouua hors de danger, & fut en partie cause que 3. autres malades, qui moururent peu apres, receurent le baptesme, dont le dernier mourut hier quatriefme de ce